

Règlement de participation Prêt ? Partez, Pitch !

1. Objet

Prêt ? Partez, Pitch! (ci-après le Concours) est un concours organisé par l'association GENILEM dans le cadre de la célébration de ses 25 ans, avec le soutien de partenaires officiels que sont Vaudoise Assurances et La Cité du Marketing Digital.

Le but est de soutenir les entrepreneur-es basé-es en Suisse romande dans le développement de leur entreprise ou projet d'entreprise, en leur offrant une opportunité de se faire connaître, de tester l'attrait de leur projet, d'obtenir des feedbacks de qualité et de remporter des solutions de coaching personnalisées.

2. Eligibilité

Le concours est réservé aux porteurs et porteuses de projets d'entreprise en quête de soutien, au stade de l'idée ou ayant récemment créé leur entreprise, basé-es en Suisse romande.

3. Candidature

La candidature peut être portée individuellement ou en équipe, par un-e candidat-e ou une équipe éligible au sens de l'art. 2 du présent règlement.

En cas d'une candidature en équipe, un-e référant-e doit être désigné-e. Ce dernier est responsable du dépôt de la candidature. Il/elle sera le seul interlocuteur-trice du concours. Le/la référant-e doit nommer tous les membres de son équipe nominativement lors de l'inscription. Il/elle est le garant de l'éligibilité de tous les membres de son équipe. En acceptant le règlement, les candidat-es attestent qu'ils/elles ont l'autorisation de travailler en Suisse, qu'ils/elles ne font l'objet d'aucune poursuite judiciaire et qu'ils/elles s'engagent à respecter le présent règlement.

4. Prix

Sont désignés:

- Un-e lauréat-e du Prix GENILEM, dispensé sous la forme d'un programme de coaching d'une année avec un/des coach(es) GENILEM et d'une stratégie marketing élaborée par Declic Marketing (valeur totale estimée à CHF 40'000)
- Un-e lauréat-e du *Prix du digital*, dispensé sous la forme d'un programme de consulting et de formations auprès de La Cité du Marketing Digital, ainsi que d'un budget de 3'000 CHF d'acquisition digitale (valeur totale estimée à CHF 25'000)
- Un-e lauréat-e du **Prix du public**, d'une valeur de CHF 1'000 en cash

5. Structure et déroulement

Le Concours se déroule en plusieurs étapes :

- 1. Inscriptions
- 2. Présélection de 15 projets
- 3. Répétition générale (Genève et Lausanne)
- 4. Soirée de pitches devant le Jury

Le nom des projets préselectionné-es est communiqué aux référent-es des projets concernées par email le 20 novembre 2020. Le Comité du Concours se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer le nombre de projets présélectionnés en fonction de la qualité des dossiers reçus. Le nom des lauréat-es des divers Prix est rendu public au courant de la soirée de pitches.



6. Critères d'évaluation

Les projets sont d'abord présélectionnés par le Comité du Concours sur la base des dossiers reçus. Sont évalués :

- la pertinence et l'originalité sous l'angle de l'innovation (qui peut concerner un aspect technique ou technologique mais aussi un processus, une méthodologie, un mode d'organisation, une méthode d'apprentissage, un service et/ou un produit)
- la faisabilité et l'exploitation du projet : produit ou service commercialisable et durable
- la motivation et la composition de l'équipe

Les projets présélectionnés sont ensuite évalués par le Jury du Concours lors des pitches publics, sur la base des critères supplémentaires suivants :

Clarté et qualité de la présentation

7. Inscription

L'inscription se fait au moyen du formulaire d'inscription disponible en ligne sur la page internet du Concours : https://genilem.ch/pitch-contest. Le/la candidat-e doit soumettre un dossier complet pour être dûment inscrit-e et respecter le délai fixé par les organisateurs. Les projets présélectionnés seront informés par email le 20 novembre 2020.

8. Comité du Concours

Le Comité du Concours est composé du directeur de GENILEM, d'un représentant des coaches et d'une responsable d'événement. Il est en charge de réceptionner les dossiers, de sélectionner les meilleurs projets, de communiquer avec les projets présélectionnés et d'organiser l'événement du 8 décembre, avec une équipe élargie.

9. Jury

Le Jury est nommé par le Comité du Concours et se compose d'expert-es de domaines variés. Il est indépendant et souverain.

10. Remise des Prix

Les Prix seront attribués par le Jury aux projets les mieux notés, à l'exception du Prix du public qui se verra attribué au projet comptabilisant le plus de voix du public présent et via le vote en ligne. Ils sont accompagnés de mesures de communication mises en place par GENILEM et les lauréat-e-s seront présenté-e-s aux médias afin de faire connaître leurs projets. Le Comité du Concours sera en contact avec les lauréat-es la semaine suivant le Concours pour organiser la jouissance des Prix remportés.

11. Mesures Sanitaires

La soirée de pitches se tiendra le 8 décembre 2020 dans le plus strict respect des mesures sanitaires édictées par le Canton de Vaud et la Confédération. Dans sa forme minimale, elle aura lieu en mode présentiel pour les participant-e-s et les membres du Jury, et en mode digital pour le public. Dans la mesure du possible, un nombre limité de personnes seront invitées à y assister en mode présentiel.

12. Confidentialité

Jusqu'à la tenue de la soirée de pitches le 8 décembre, le Comité du Concours, le Jury ainsi que toute autre personne liée à l'organisation du concours traiteront les informations qui leur sont transmises dans le cadre du Concours avec le plus grand soin mais ne sauraient, en aucun cas, être tenus responsables d'une éventuelle fuite d'information intentionnelle ou non-



intentionnelle. Le Comité du Concours, le Jury ainsi que toute autre personne liée à l'organisation du concours auront le droit de communiquer et divulguer toute information nécessaire à la promotion du Concours.

13. Obligations des candidat-es présélectionnés et droit d'image

Les candidat-es présélectionnés le 20 novembre déterminent un-e représentant-e et s'engagent par son intermédiaire à participer à une des deux séances de répétition générale prévues à Genève ou Lausanne, en plus de la soirée de pitches. La répétition générale a pour objectif de briefer et préparer au mieux les candidat-es.

Ils/elles donnent leur accord à toutes les mesures de communication, y compris la retransmission vidéo de leur prestation sur internet et l'utilisation de leur image à des fins de promotion du Concours, et s'engagent à y collaborer personnellement.

14. Propriété intellectuelle

Les candidat-es sont responsables d'obtenir et de fournir au Comité du Concours la preuve écrite de leur jouissance de toute propriété intellectuelle exploitée dans le projet.

15. Revocation

Le Comité du Concours se réserve le droit de révoquer les prix alloués, en cas de faute grave commise par le/la lauréat-e dans le cadre de sa candidature.

16. Recours

Les décisions du Comité du Concours et du Jury sont irrévocables. Toute voie de recours est exclue en ce qui concerne les lauréat-es ainsi que les participant-es au concours. Aucune responsabilité n'est assurée pour la perte, l'utilisation non autorisée ou la détérioration des dossiers de candidature confiés aux organisateurs du Concours.

17. Dispositions finales

Le Comité du Concours se réserve le droit de refuser une candidature sans devoir en formuler de motif. Les dépenses résultant de la candidature sont exclusivement à la charge des candidat-es. Le Comité du Concours a la seule autorité de décision concernant la modification du déroulement du concours et du présent règlement. Toute information sera considérée officiellement notifiée exclusivement par voie de publication sur le site internet du concours et prendra effet au moment de sa mise en ligne. Aucun recours par voie de droit ne pourra être introduit.